

Communiqué de presse – 14.12.2021

Nouvelle Charte en action et potentielle extension dès 2025

Avec la bascule dans l'année 2022, le territoire du Parc naturel régional Chasseral s'élargit officiellement à deux nouvelles communes, Twann-Tüscherz et Evillard-Macolin, et à l'entier de celle de Val-de-Ruz dans le cadre de l'entrée en vigueur de la Charte 2022-2031. Au-delà de cette augmentation de surface (+20%) et du nombre d'habitants, il s'agit d'une importante consolidation de l'assise du parc régional dans la région, renforcée encore par l'intérêt porté par un groupe de communes à l'est du territoire. Tavannes, Reconvilier, Saicourt, Petit-Val, Rebévelier et Saules ont en effet marqué leur intérêt à rejoindre potentiellement le Parc dès 2025.

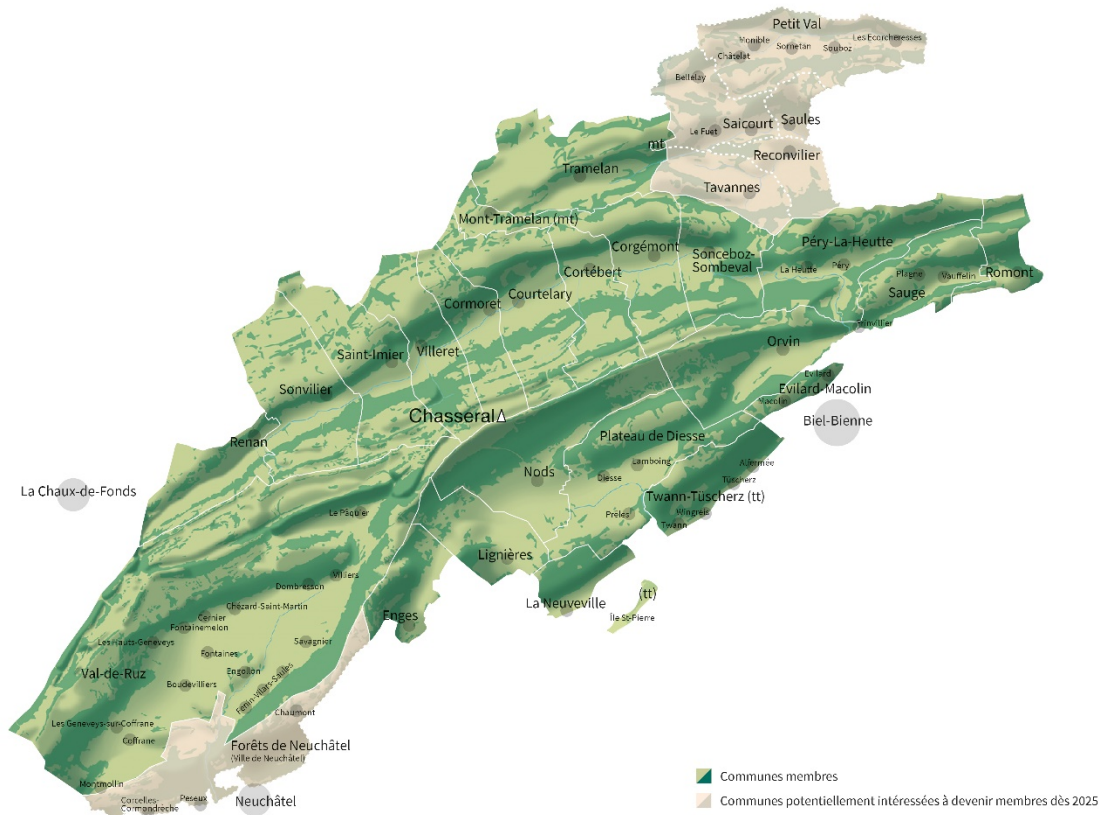
L'année 2021, frappée du sceau de ses 20 ans d'existence, aura été un millésime marquant pour le Parc Chasseral. Celle-ci a effectivement vu l'ensemble de ses communes membres renouveler leur adhésion à l'association Parc régional Chasseral pour dix nouvelles années et porté de 21 à 23 le nombre de communes membres, avec la nouvelle adhésion de Twann-Tüscherz et Evillard-Macolin. Le renouvellement du label « parc d'importance nationale » pour les dix prochaines années, dans le cadre de sa Charte 2022-2031, a par ailleurs été annoncé fin novembre par l'Office fédéral de l'Environnement (OFEV).

A l'entame de cette nouvelle Charte, le Parc va poursuivre sa mission de base, soit la conservation et la mise en valeur des paysages naturels, patrimoniaux et culturels, le soutien à l'économie locale et la promotion de l'éducation et la sensibilisation à l'environnement. De nouveaux projets seront développés avec les nouvelles communes, alors que les dizaines d'autres actions en cours dans les communes membres vont être poursuivies avec les différents partenaires du parc régional.

Parallèlement à l'intégration de ces nouvelles communes, le Parc va aussi travailler en étroite collaboration avec six communes situées à l'est du Parc (Tavannes, Reconvilier, Saicourt, Petit-Val, Loveresse et Saules) qui ont manifesté leur intérêt à rejoindre le Parc en 2025. D'ici à 2023, une étude de faisabilité, notamment en lien avec les qualités paysagères de ces espaces, va être menée puis soumise à l'OFEV. L'adhésion des parties forestières de la Ville de Neuchâtel sera aussi remise en discussion durant ce laps de temps, là aussi pour une éventuelle adhésion dès 2025.

Ces extensions s'accompagnent d'un ajustement de l'équipe opérationnelle du Parc afin de répondre aux besoins des communes dans tous les domaines couverts par le Parc : biodiversité, paysage, patrimoine, énergie, mobilité, tous articulés autour de la participation active des autorités et des habitants, ainsi que par un volet renforcé autour de la recherche scientifique. L'objectif, pour le Parc, est de continuer de proposer des pistes concrètes à ses partenaires pour un développement orienté vers davantage de durabilité.

La carte du territoire en 2022 (avec extension potentielle en 2025)



Légende : L'extension potentielle à de nouvelles communes et territoires nécessite une analyse approfondie de la part des communes intéressées, avec le soutien du Parc.



Légende : La pointe de l'île Saint-Pierre, territoire appartenant à la commune de Twann-Tüscherz, fera partie, dès le 1^{er} janvier 2022, du Parc naturel régional Chasseral (photo : ©Parc Chasseral).

Infos, interview et contact :

Fabien Vogelsperger (Directeur)

fabien.vogelsperger@parcchasseral.ch

+41 (0)32 942 39 48 / +41 (0)79 797 51 22



Le Parc naturel régional Chasseral fait partie des territoires d'excellence que forment les Parcs en Suisse. Il est reconnu par la Confédération depuis 2012. Son but est de préserver et mettre en valeur son patrimoine et de contribuer ainsi au développement durable de la région. Le Parc s'étend sur 38'000 ha et rassemble 21 communes (18 BE et 3 NE) engagées pour une première période de dix ans.